



Village près de la forêt d'Anjozorobe

UNE PETITE SUBVENTION DÉCLENCHE UN GROS INVESTISSEMENT

Une petite subvention accordée à une jeune ONG à Madagascar pour permettre de créer, de renforcer et d'autonomiser une structure communautaire locale pour la gestion forestière a déclenché un grand projet, financé par le programme UNDP GEF des Nations Unies pour l'aide au développement et du Fonds pour l'environnement mondial, et par le gouvernement malgache. Ainsi a commencé en 2005 le processus formel pour la déclaration d'aires protégées de 52 200 hectares de terres.

Le président de Madagascar est entré dans l'histoire lors du dernier Congrès mondial sur les parcs (en 2003 à Durban) en déclarant que, vu l'immense valeur de la biodiversité du pays, le gouvernement envisageait de tripler la surface de ses aires protégées dans les cinq années à venir. La nouvelle avait insufflé une nouvelle énergie au secteur de la conservation et donné naissance au groupe dénommé Vision Durban, qui rassemblait les institutions nationales impliquées, les fournisseurs de soutien technique, les ONG, les parrains et donateurs et autres. Ce groupe, destiné à prendre en charge le processus, avait accepté l'identification des Zones de conservation des communautés et des aires protégées cogérées comme des modes essentiels de gouvernance. C'est dans ce cadre que cinq nouvelles aires protégées ont été créées en 2005.

ACTIVITÉS Vers la fin des années 1990, une jeune ONG dénommée Fanamby et fondée par des spécialistes locaux en conservation et développement, avait mené un projet fort réussi sur la recherche, la planification et la sensibilisation dans le couloir forestier d'Anjozorobe, le projet ayant été financé par le Comité néerlandais pour l'UICN. L'aire concernée possède l'une des quelques forêts de montagne qui restent encore sur l'île et qui doit absolument bénéficier d'une protection légale, étant donné les pratiques d'agriculture itinérante sur brûlis qui s'étendent rapidement. L'ONG avait aussi, avec trois communautés, aidé à mettre sur pied un plan régional pour la gestion forestière et fourni une assistance technique aux activités entreprises pour améliorer l'agriculture, la santé et l'éducation, et pour générer des revenus. Le plan régional prévoit l'établissement de plusieurs aires dans lesquelles des activités compatibles aux objectifs de conservation pourront avoir lieu.



IMPACT Par le projet, Fanamby a conquis la confiance de grands donateurs, comme le Fonds pour l'environnement mondial (GEF). Cet état des choses a mené à un accord entre UNDP-GEF, le gouvernement malgache et Fanamby sur un projet de 1,5 million de dollars pour établir une aire officiellement protégée dans le couloir forestier d'Anjozorobe.

En décembre 2005, cinq ans après le financement par le Comité néerlandais pour l'UICN du projet, un arrêté ministériel accorde provisoirement une protection légale à une grande partie de la forêt d'Anjozorobe. L'arrêté comprenait un plan de gestion préliminaire basée sur la cogestion civile et le zonage de l'utilisation des sols, les grandes lignes ayant été mises au point par Fanamby en coopération avec les communautés locales. L'aire protégée d'Anjozorobe-Angavo est une des cinq aires protégées créées suivant la promesse du président faite en 2003, et deux d'entre elles sont actuellement gérées par Fanamby. L'ONG a été également impliquée dans la rédaction des textes de propositions législatives pour l'établissement des cinq aires protégées. La déclaration définitive des 52 200 hectares des aires protégées dans le couloir forestier d'Anjozorobe est attendue en 2007, dès que toutes les conditions relatives au plan de gestion et à la structure de gestion participative auront été remplies.



Villageois préparant des terrasses pour la réception. Photos: A. Raselimanana.

Bénéficiaire: Fanamby

Projet: 'Biodiversity conservation in the Anjozorobe forest' (1998-2000)

Montant de subvention: € 51,000

Catégorie: Conservation

www.fanamby.org.mg